

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 153
N° 10 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 7
no Me 2004Philippe
MACHERAUD-JACQUER

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - B.P. 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50.05.80 - Télécopieur (Fax) : 42.52.61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Pages

EXTRAITS

Arrêté n° 801 CM du 6 mai 2004 autorisant la souscription de huit cent cinquante et une (851) actions émises par la Société d'aménagement et de gestion de la Polynésie française (Sagep) 198

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Décision n° 2004-181 du 6 mai 2004 fixant le nombre et la durée des émissions des émissions de la campagne audiovisuelle officielle en vue de l'élection des membres de l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004 198

Décision n° 2004-182 du 6 mai 2004 fixant les dates et ordre de passage des émissions des émissions de la campagne audiovisuelle officielle en vue de l'élection des membres de l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004 199

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

NOR : SEQ0400884AC

Par arrêté n° 801 CM du 6 mai 2004.— Est autorisée la souscription de huit cent cinquante et une (851) actions nouvelles émises par la Société d'aménagement et de gestion de la Polynésie française (Sagep) au nominal de *dix-sept mille francs CFP* (17.000 F CFP) assortie d'une prime d'émission de *cent vingt-quatre mille francs CFP* (124.000 F CFP).

La dépense s'élève à *cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-onze mille francs CFP* (119.991.000 F CFP) et

est imputée sur l'A.P. 94-1996, A.E. 86-2004, article 260, chapitre 914 au budget général de la Polynésie française.

La participation de la Polynésie française est libérée par imputation du remboursement de l'avance de *cent vingt millions de francs CFP* (120.000.000 F CFP) consentie par l'arrêté n° 414 CM du 3 avril 2002.

Le Président de la Polynésie française est habilité à signer le bulletin de souscription.

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL

DECISION n° 2004-181 du 6 mai 2004 fixant le nombre et la durée des émissions de la campagne audiovisuelle officielle en vue de l'élection des membres de l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel,

Vu le code électoral, notamment son article L. 414 ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, et notamment ses articles 1er, 13, 14, 16 et 28 ;

Vu le décret du 2 avril 2004 portant dissolution de l'assemblée de la Polynésie française et fixant la date des élections en vue de son renouvellement ;

Vu la décision n° 2004-179 du 30 avril 2004 relative aux conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions de la campagne audiovisuelle officielle en vue de l'élection des membres de l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004 ;

Vu l'arrêté n° 218 DRCL du 18 avril 2004 portant liste des candidatures à l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu les déclarations individuelles de rattachement ;

Vu l'avis du gouvernement de la Polynésie française du 5 mai 2004 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1er.— La durée d'émission attribuée pour la campagne officielle radiotélévisée en vue de l'élection des membres de l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004 à chacune des listes mentionnées par l'arrêté n° 218 DRCL du 18 avril 2004 portant liste des candidatures à l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française est déterminée comme suit tant pour la télévision que pour la radio :

1° *Listes présentées par les partis et groupements politiques représentés à l'assemblée de la Polynésie française :*

- Fetia Api (îles du Vent) : 5 minutes, soit une émission de 5 minutes ;

- Fetia Api (îles Gambier-Tuamotu de l'Est) : 5 minutes, soit une émission de 5 minutes ;
- Fetia Api (îles Tuamotu de l'Ouest) : 5 minutes, soit une émission de 5 minutes ;
- Heiura, Les Verts Polynésiens (îles du Vent) : 5 minutes, soit une émission de 5 minutes ;
- Heiura, Les Verts Polynésiens (îles Gambier-Tuamotu de l'Est), Heiura, Les Verts Polynésiens (îles Tuamotu de l'Ouest) : 10 minutes, soit deux émissions de 5 minutes ;
- No Oe E Te Nunaa (îles du Vent) : 6 minutes et 30 secondes, soit deux émissions de 3 minutes 15 secondes ;
- Tahoeraa Huiraatira (îles du Vent) : 13 minutes et 30 secondes, soit trois émissions de 4 minutes 30 secondes ;
- Tahoeraa Huiraatira (îles Sous-le-Vent) : 13 minutes et 30 secondes, soit trois émissions de 4 minutes 30 secondes ;
- Tahoeraa Huiraatira (îles Australes) : 13 minutes et 30 secondes, soit trois émissions de 4 minutes 30 secondes ;
- Tahoeraa Huiraatira (îles Gambier-Tuamotu de l'Est) : 13 minutes et 30 secondes, soit trois émissions de 4 minutes 30 secondes ;
- Tahoeraa Huiraatira (îles Tuamotu de l'Ouest) : 13 minutes et 30 secondes, soit trois émissions de 4 minutes 30 secondes ;
- Tahoeraa Huiraatira (îles Marquises) : 13 minutes et 30 secondes, soit trois émissions de 4 minutes 30 secondes ;
- Tapura Amui No Raromatai, Mouvement démocratique des îles Sous-le-Vent (îles Sous-le-Vent) : 5 minutes, soit une émission de 5 minutes ;
- Tapura Amui No Te Faatereraa Manahune - Tuhaa Pae (îles Australes) : 5 minutes, soit une émission de 5 minutes ;
- Te Hono E Tau I Te Honoaui (îles du Vent), Te Hono E Tau I Te Honoaui (îles Sous-le-Vent), Te Hono E Tau I Te Honoaui (îles Gambier-Tuamotu de l'Est), Te Hono E Tau I Te Honoaui (îles Tuamotu de l'Ouest) : 20 minutes, soit quatre émissions de 5 minutes ;
- Union pour la démocratie - Tapura Amui No Te Faatereraa Manahune (îles du Vent) : 10 minutes et 48 secondes, soit deux émissions de 5 minutes 24 secondes ;
- Union pour la démocratie (îles Gambier-Tuamotu de l'Est) : 10 minutes et 48 secondes, soit deux émissions de 5 minutes 24 secondes ;
- Union pour la démocratie (îles Tuamotu de l'Ouest) : 10 minutes et 48 secondes, soit deux émissions de 5 minutes 24 secondes.

2° Autres listes :

- Comité Justice Défense - Fenua Tupuna (îles Gambier-Tuamotu de l'Est) : 3 minutes, soit une émission de 3 minutes ;
- Manahune (îles du Vent) : 3 minutes, soit une émission de 3 minutes ;
- Te Akatia O Te Henua Enana - Les responsables de la terre des hommes (îles marquises) : 3 minutes, soit une émission de 3 minutes ;
- Te Henua Enana A Tu (îles Marquises) : 3 minutes, soit une émission de 3 minutes ;
- Te Henua Enana Kotoa (îles Marquises) : 3 minutes, soit une émission de 3 minutes ;
- Te Reo O Te Nunaa (îles Sous-le-Vent) : 3 minutes, soit une émission de 3 minutes ;
- Te Taata Tahiti Tiama (îles du Vent) : 3 minutes, soit une émission de 3 minutes ;
- Te Taata Tahiti Tiama (îles Sous-le-Vent) : 3 minutes, soit une émission de 3 minutes ;

- Te Taata Tahiti Tiama (îles Gambier-Tuamotu de l'Est) : 3 minutes, soit une émission de 3 minutes ;
- Te Taata Tahiti Tiama (îles Tuamotu de l'Ouest) : 3 minutes, soit une émission de 3 minutes.

Art. 2.— La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Paris, le 6 mai 2004.
Pour le Conseil supérieur
de l'audiovisuel :
Le Président,
Dominique BAUDIS.

DECISION n° 2004-182 du 6 mai 2004 fixant les dates et ordre de passage des émissions des émissions de la campagne audiovisuelle officielle en vue de l'élection des membres de l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel,

Vu le code électoral, notamment son article L. 414 ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, et notamment ses articles 1er, 13, 14, 16 et 28 ;

Vu le décret du 2 avril 2004 portant dissolution de l'assemblée de la Polynésie française et fixant la date des élections en vue de son renouvellement ;

Vu la décision n° 2004-179 du 30 avril 2004 relative aux conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions de la campagne audiovisuelle officielle en vue de l'élection des membres de l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004 ;

Vu la décision n° 2004-181 du 6 mai 2004 fixant le nombre et la durée des émissions des émissions de la campagne audiovisuelle officielle en vue de l'élection des membres de l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004 ;

Vu les résultats du tirage au sort auquel il a été procédé le jeudi 6 mai 2004 au siège du Conseil supérieur de l'audiovisuel à Paris ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1er.— Les émissions télévisées et radiodiffusées pour la campagne en vue de l'élection des membres de l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004 sont programmées en Polynésie française par R.F.O. sur Radio Polynésie et Télé Polynésie aux dates et heures figurant dans le tableau joint à la présente décision.

Art. 2.— La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Paris, le 6 mai 2004.
Pour le Conseil supérieur
de l'audiovisuel :
Le Président,
Dominique BAUDIS.

CAMPAGNE OFFICIELLE RADIOTELEVISEE
Emissions de la campagne officielle radiodiffusée
en vue de l'élection des membres de l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004

Programmation sur R.F.O. Radio Polynésie vers 13 heures.

Programmation sur R.F.O. Télé Polynésie vers 20 heures.

Semaine du lundi 10 mai au vendredi 14 mai 2004

Jours	Rang	Liste	Province	Durée
Lundi 10 mai 2004	1	Te Hono E Tau I Te Honoaui	Iles du Vent, Iles Gambier-Tuamotu de l'Est, Iles Tuamotu de l'Ouest, Iles Sous-le-Vent	5 minutes
	2	Union pour la démocratie	Iles Gambier-Tuamotu de l'Est	5 minutes 24 secondes
	3	Union pour la démocratie	Iles Tuamotu de l'Ouest	5 minutes 24 secondes
	4	Tahoeraa Huiraatira	Iles Australes	4 minutes 30 secondes
Mardi 11 mai 2004	1	Te Henua Enana Kotoa	Iles Marquises	3 minutes
	2	Te Akatia O Te Henua Enana - Les responsables de la terre des hommes	Iles Marquises	3 minutes
	3	Tahoeraa Huiraatira	Iles Tuamotu de l'Ouest	4 minutes 30 secondes
	4	Manahune	Iles du Vent	3 minutes
	5	Te Taata Tahiti Tiama	Iles Sous-le-Vent	3 minutes
Mercredi 12 mai 2004	1	Te Henua Enana A Tu	Iles Marquises	3 minutes
	2	Heiura, Les Verts Polynésiens	Iles Gambier-Tuamotu de l'Est, Iles Tuamotu de l'Ouest	5 minutes
	3	Tapura Amui No Raromatai - Mouvement démocratique des Iles Sous-le-Vent	Iles Sous-le-Vent	5 minutes
	4	Union pour la démocratie - Tapura Amui No Te Faatereraa Manahune	Iles du Vent	5 minutes 24 secondes
	5	No Oe E Te Nunaa	Iles du Vent	3 minutes 15 secondes
Jeudi 13 mai 2004	1	Tahoeraa Huiraatira	Iles Tuamotu de l'Ouest	4 minutes 30 secondes
	2	Tahoeraa Huiraatira	Iles Sous-le-Vent	4 minutes 30 secondes
	3	Tahoeraa Huiraatira	Iles Gambier-Tuamotu de l'Est	4 minutes 30 secondes
	4	Tahoeraa Huiraatira	Iles Marquises	4 minutes 30 secondes
	5	Tapura Amui No Te Faatereraa Manahune - Tuhaa Pae	Iles Australes	5 minutes
Vendredi 14 mai 2004	1	Tahoeraa Huiraatira	Iles Marquises	4 minutes 30 secondes
	2	Tahoeraa Huiraatira	Iles Sous-le-Vent	4 minutes 30 secondes
	3	Tahoeraa Huiraatira	Iles du Vent	4 minutes 30 secondes
	4	Heiura, Les Verts Polynésiens	Iles Gambier-Tuamotu de l'Est, Iles Tuamotu de l'Ouest	5 minutes
	5	Te Hono E Tau I Te Honoaui	Iles du Vent, Iles Gambier-Tuamotu de l'Est, Iles Tuamotu de l'Ouest, Iles Sous-le-Vent	5 minutes

Semaine du lundi 17 mai au vendredi 21 mai 2004

Jours	Rang	Liste	Province	Durée
Lundi 17 mai 2004	1	Te Taata Tahiti Tiama	Iles du Vent	3 minutes
	2	Heiura, Les Verts Polynésiens	Iles du Vent	5 minutes
	3	Te Taata Tahiti Tiama	Iles Gambier-Tuamotu de l'Est	3 minutes
	4	Te Taata Tahiti Tiama	Iles Tuamotu de l'Ouest	3 minutes
Mardi 18 mai 2004	1	Te Reo O Te Nunaa	Iles Sous-le-Vent	3 minutes
	2	Tahoeraa Huiraatira	Iles Australes	4 minutes 30 secondes
	3	Tahoeraa Huiraatira	Iles Sous-le-Vent	4 minutes 30 secondes
	4	Tahoeraa Huiraatira	Iles Gambier-Tuamotu de l'Est	4 minutes 30 secondes
	5	Union pour la démocratie	Iles Gambier-Tuamotu de l'Est	5 minutes 24 secondes
Mercredi 19 mai 2004	1	Fetia Api	Iles Tuamotu de l'Ouest	5 minutes
	2	Union pour la démocratie	Iles Tuamotu de l'Ouest	5 minutes 24 secondes
	3	Comité Justice Défense - Fenua Tupuna	Iles Gambier-Tuamotu de l'Est	3 minutes
	4	Te Hono E Tau I Te Honoaui	Iles du Vent, Iles Gambier-Tuamotu de l'Est, Iles Tuamotu de l'Ouest, Iles Sous-le-Vent	5 minutes
	5	Tahoeraa Huiraatira	Iles du Vent	4 minutes 30 secondes
Jeudi 20 mai 2004	1	No Oe E Te Nunaa	Iles du Vent	3 minutes 15 secondes
	2	Te Hono E Tau I Te Honoaui	Iles du Vent, Iles Gambier-Tuamotu de l'Est, Iles Tuamotu de l'Ouest, Iles Sous-le-Vent	5 minutes
	3	Tahoeraa Huiraatira	Iles du Vent	4 minutes 30 secondes
	4	Tahoeraa Huiraatira	Iles Australes	4 minutes 30 secondes
	5	Tahoeraa Huiraatira	Iles Tuamotu de l'Ouest	4 minutes 30 secondes
Vendredi 21 mai 2004	1	Fetia Api	Iles du Vent	5 minutes
	2	Union pour la démocratie - Tapura Amui No Te Faatereraa Manahune	Iles du Vent	5 minutes 24 secondes
	3	Tahoeraa Huiraatira	Iles Marquises	4 minutes 30 secondes
	4	Tahoeraa Huiraatira	Iles Gambier-Tuamotu de l'Est	4 minutes 30 secondes
	5	Fetia Api	Iles Gambier-Tuamotu de l'Est	5 minutes

LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Prix T.T.C.)

- CODE DU TRAVAIL (EDITION 2004)	3.975 FCP
- Statut de la Polynésie française (J.O.P.F. n° 2 N.S. du 12 mars 2004)	286 FCP
- Code de l'environnement (J.O.P.F. N° 1 N.S. du 27 février 2004) (broché).....	890 FCP
- Budget général du territoire année 2004.....	2.936 FCP
- Code des impôts (édition août 2003)	3.710 FCP
- Examen pratique du permis de conduire (véhicules de catégorie A et sous-catégorie A1).....	725 FCP
- Schéma d'organisation sanitaire de la Polynésie française (J.O.P.F. n° 1 N.S. du 24 janvier 2003)	392 FCP
- Recueil des textes sur la déconcentration de l'administration de la Polynésie française	954 FCP
- Statut de l'autonomie de la Polynésie française (Mise à jour au 1er janvier 2002)	2.364 FCP
- Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien)	696 FCP
- Budget Général du territoire et Budget des Comptes spéciaux - année 2003	2.343 FCP
- Convention collective des assurances	334 FCP
- Convention collective du commerce	530 FCP
- Convention collective du nettoyage	413 FCP
- Convention collective de l'industrie	435 FCP
- Convention collective de l'hôtellerie des îles.....	588 FCP
- Convention collective de l'hôtellerie de Tahiti	705 FCP
- Code de l'Education (J.O.P.F. n° 3 N.S. du 25 août 2000)	445 FCP
- Code de Justice Administrative (J.O.P.F. n° 2 N.S. du 30 janvier 2001)	329 FCP
- Code pénal (J.O.P.F. n° 8 N.S. du 2 août 1996)	382 FCP
- Code de procédure pénale (J.O.P.F. n° 9 N.S. du 16 août 1996)	710 FCP
- Code de procédure civile (broché)	636 FCP
- Code des douanes (édition janvier 2001)	2.184 FCP
- Répertoire général des textes promulgués au B.O.E.F.O. et J.O.P.F. de 1843 à 1996 (Mise à jour)	3.445 FCP
- Statut de la fonction publique :	
Tome 1 : Dispositions générales (mise à jour au 31 mai 2001)	1.993 FCP
Tome 2 : Statut particulier (mise à jour au 31 mars 2002)	2.756 FCP
Tome 3 : Filière santé.....	1.675 FCP
- Table analytique et chronologique (année 1995).....	2.046 FCP
- Table analytique et chronologique (année 1996).....	2.115 FCP
- Table analytique et chronologique (année 1997).....	2.528 FCP
- Table analytique et chronologique (année 1998).....	2.942 FCP
- Table analytique et chronologique (année 1999).....	3.222 FCP
- Table chronologique (année 2000)	1.261 FCP
- Table chronologique (année 2001)	1.399 FCP
- Tarif des douanes (édition février 2001)	6.334 FCP

Consulter l'Imprimerie Officielle pour les autres ouvrages

43, rue des Poilus-Tahitiens — B.P. 117- 98713 Papeete — Tél. : 50.05.80 - Fax : 42.52.61

Lundi à Jeudi : 7 h à 15 h et Vendredi : 7 h à 14 h

TARIFS

des Abonnements de l'Imprimerie Officielle à compter de Janvier 2004

TARIF en F CFP	T.T.C.	Hors Taxe					
		Nouvelle-Calédonie	France, Andorre et Monaco	Hawaii	U.S.A.	Nouvelle-Zélande	Autres Pays d'Europe
	Polynésie française	Voie aérienne					
Numéro.....	201*	265	325	315	345	335	420
Abonnement 6 mois	4.664	5.935	7.880	7.530	8.505	8.255	10.495
Abonnement 1 an.....	8.554	10.785	14.225	13.680	15.465	14.660	19.080

* Frais d'expédition non inclus pour les îles.

